



Société pédagogique genevoise

Genève, le 10 février 2010

Monsieur
Frédéric WITTWER
Directeur en charge du projet
d'harmonisation scolaire
Case postale 3925
1211 Genève 3

Travaux de la commission « HarmoS et horaire scolaire » (HHS)

Monsieur le directeur,
Cher Monsieur,

Le comité de la SPG n'a pas vraiment de raison d'être satisfait de la manière dont les travaux de la commission HHS se déroulent. Il tient donc à vous faire part brièvement de quelques-unes de ses doléances et requêtes.

En particulier, le comité ne cautionne pas l'idée – qui semble retenue à ce jour – de ne soumettre qu'un seul scénario de nouvel horaire scolaire à la consultation. Outre le fait que le scénario mis en avant, celui de quatre jours et demi d'école (en rajoutant le mercredi matin à l'horaire actuel), ne convainc pas davantage que les autres, c'est le non-choix offert qui lui semble peu respectueux des partenaires et éloigné de l'esprit même d'une consultation plus large, qui reste par ailleurs à organiser.

Il déplore le manque d'informations, le peu de documentation fournie, les convocations tardives (par exemple, report hier en fin de journée de la séance qui était censée avoir lieu le 16 février, sans qu'il y ait eu en fait la moindre convocation à ce sujet), etc. et l'impossibilité qui en découle de consulter correctement sa base. Dans le même ordre d'idées, le comité s'inquiète de la certaine désinformation qui règne et regrette le fait que des membres de la direction générale de l'enseignement primaire annoncent sans aucune nuance dans certains établissements scolaires, devant tout le corps enseignant, que le choix définitif est arrêté et que le mercredi matin d'école sera la réalité à la rentrée 2011.

Le comité, après les avoir rencontrés, rejoint l'observation des représentants de l'association des professeurs des fédérations des écoles genevoises de musique et de la haute école de musique (APFEGM-HEM) et du syndicat interprofessionnel de travailleuses et de travailleurs (SIT) : la quasi-absence de représentants des personnels du parascolaire et du périscolaire au sein de la commission HHS est anormale et a créé une certaine confusion (les directions se substituant parfois au personnel).

Il estime par ailleurs que l'offre scolaire, parascolaire et périscolaire en matière d'enseignement, d'éducation et d'activités dans les domaines artistiques et culturels (voire sportifs) est fortement attaquée et risque de baisser drastiquement par les projets représentés à la fois par le plan d'études romand (PER) et le changement d'horaire scolaire, tous deux censés se mettre en place en 2011.

./.


Enfin, le comité juge que les moyens prévus dans le plan quadriennal pour changer l'horaire scolaire (10 millions – selon l'annonce du conseiller d'Etat) sont insuffisants et dénotent un manque d'anticipation et de sérieux. En effet, selon ses informations, une 33^{ème} période pour chacun des 3 degrés du cycle d'orientation (CO) coûterait entre 6 et 7 millions ; étant donné qu'au primaire il serait question d'augmenter l'horaire du cycle 2 de 16 périodes, réparties sur 4 degrés, il faudrait donc, si l'on gardait le même rapport que pour le CO, un montant compris entre 32 et 37,3 millions.

Au vu de ce qui précède, le comité demande que dans le cadre de la plus large consultation à venir soient proposés au minimum trois scénarios, soit un scénario pour chaque option d'horaire étudiée (5 jours : horaire continu ; 4 jours : horaire prolongé ; 4,5 jours : horaire romand) ; il suggère aussi de prendre le temps de réétudier les scénarios, de tenir compte des propositions qu'il a faites (en annexe) et de vérifier la conformité de l'offre culturelle et artistique qui subsisterait, et les possibilités d'y accéder pour tous les jeunes, en regard de la politique voulue par le département à cet égard.

Il souhaite également obtenir une étude de faisabilité et un plan de mise en œuvre des divers scénarios qui seront retenus pour la consultation ; ces analyses préalables sont indispensables et devraient révéler les moyens nécessaires à la réussite des projets en les mettant également en perspective avec les ressources financières à disposition.

Le comité vous remercie de votre bonne compréhension et, dans l'attente du plaisir de vous lire prochainement, vous prie de croire, Monsieur le directeur, cher Monsieur, à l'assurance de ses sentiments les meilleurs.

Pour le comité :



Olivier BAUD, président

Copie à : - M. Charles Beer, conseiller d'Etat en charge du département de l'instruction publique, de la culture et du sport
- Mmes et MM. les membres de la commission HHS (par voie électronique)

Annexe ment. (en page 3)

Annexe

Horaire H1 – **horaire continu** – variante 1A – **30 périodes**/semaine = 1'350 minutes

Sur 5 jours : lundi-mardi-mercredi-jeudi-vendredi

08h00	08h30	30'	<i>Appui spécifique, facultatif</i>
-------	-------	-----	-------------------------------------

08h30	09h15	45'	1 ^{ère} période d'enseignement	Augmentation de 50 minutes par rapport à l'horaire actuel. Avantages : début retardé qui pourrait permettre de placer à 8h00 un appui spécifique. Permet également de prévoir un éventuel temps d'études de 14h30 (10' de pause à 14h20) à 15h15 (p. ex. 2 x/sem.). Blocs de 3x2 périodes. Repas obligatoirement pris sur place. Pique-nique occasionnel possible ou restaurant du quartier.
09h15	10h00	45'	2 ^e période d'enseignement	
10h00	10h20	20'	<i>récréation</i>	
10h20	11h05	45'	3 ^e période d'enseignement	
11h05	11h50	45'	4 ^e période d'enseignement	
11h50	12h50	60'	<i>repas</i>	
12h50	13h35	45'	5 ^e période d'enseignement	
13h35	14h20	45'	6 ^e période d'enseignement	

14h20	14h30	10'	<i>Pause, si études</i>
14h30	15h15	45'	<i>Etudes (lu-me ou ma-je)</i>

Horaire H3 – **jours allongés** – variante 3A – **32 périodes**/semaine = 1'440 minutes

Sur 4 jours : lundi-mardi + jeudi-vendredi

07h55	08h40	45'	1 ^{ère} période d'enseignement	Permet de préserver le mercredi de congé pour les élèves et de concilier une fin de l'école proche de l'horaire actuel (16h15 au lieu de 16h00). Le cycle 1 pourrait commencer à 8h40 et avoir la récréation décalée (10h10-10h30). La 8 ^{ème} période (ou la 5 ^{ème} période) d'enseignement pourrait être transformée en temps d'études obligatoire par exemple le lundi et le jeudi (ou le mardi et le vendredi). Le temps du repas est de 1h45 mais pourrait être allongé à 2h., ce qui ferait terminer à 16h30.
08h40	09h25	45'	2 ^e période d'enseignement	
09h25	09h45	20'	<i>récréation</i>	
09h45	10h30	45'	3 ^e période d'enseignement	
10h30	11h15	45'	4 ^e période d'enseignement	
11h15	12h00	45'	5 ^e période d'enseignement	
12h00	13h45	105'	<i>repas</i>	
13h45	14h30	45'	6 ^e période d'enseignement	
14h30	15h15	45'	7 ^e période d'enseignement	
15h15	15h30	15'	<i>récréation</i>	
15h30	16h15	45'	8 ^e période d'enseignement	